

## COMITE DEPARTEMENTAL

# CHALLENGE DEPARTEMENTAL FEDERAL PAR EQUIPES DE CLUB

Le Comité Départemental de tir à l'arc met en place pour la saison extérieure 2018 un challenge départemental FEDERAL par équipes de club.

### CONSTITUTION DES EQUIPES

Il est demandé à l'organisateur de la compétition de composer les équipes avant la compétition et de les afficher pour que les clubs puissent vérifier s'il n'y a pas d'oublis. Les équipes pourront avoir autant d'archers que de tireurs dans la catégorie (au minimum 3). Les archers composant l'équipe pourront être différents à chaque compétition. Une seule équipe par club et par catégorie.

### CATEGORIES DES EQUIPES

<b>Equipe Benjamins Minimes mixtes :</b>	tous les archers Benjamins, Minimes
<b>Equipe Cadets Juniors mixtes :</b>	tous les archers Cadets et Juniors arc classique.
<b>Equipes Dames classique :</b>	toutes les archères adultes arc classique.
<b>Equipes Hommes classique :</b>	tous les archers adultes arc classique.
<b>Equipes Arc à poulies mixtes :</b>	tous les archers tirant en arc à poulies.

### LES CONCOURS SUPPORTS

- **LES PHOCEENS :** 01 avril
- **CHATEAURENARD :** 21 avril
- **MARSEILLE 1<sup>ère</sup> :** 1<sup>er</sup> mai
- **MARIGNANE :** 06 mai
- **CHATEAURENARD :** 17 juin
- **SALON DE PROVENCE :** 24 juin

### CLASSEMENT :

Le classement sera établi à partir des scores réalisés par les équipes lors des 6 concours « tir Fédéral » organisés dans le département. Le classement final sera établi à partir des 4 meilleurs scores réalisés.

### RECOMPENSES :

Le club est libre de récompenser les équipes sur sa compétition. Le Comité départemental récompensera les 3 premières équipes du classement final de chaque catégorie lors du dernier concours fédéral organisé dans le département à savoir le 24 juin 2018 à SALON-LA BARBEN